

PROCES-VERBAL
du 8 juillet 2014

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	3
1.01 – AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD	8
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	8
<i>Unanimité</i>	8
1.02 – ADHESION A L’ASSOCIATION VILLES INTERNET	9
PRESENTATION M. GLIBERT.....	10
Débat	11
<i>Unanimité</i>	11
1.03 – MUTUALISATION ENTRE COMMUNES – Service de production de repas - Convention intercommunale entre les villes de Tourcoing et Roncq à compter du 1^{er} septembre 2014 – Mise en œuvre d’une entente	11
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	15
Débat	18
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action ronquoise citoyenne »	22
Contre : « Roncq avenir »	22
1.04 – FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES – Définition des forfaits 2014	23
PRESENTATION M. TELLIER	24
Débat	25
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action ronquoise citoyenne »	26
Abstention : « Roncq avenir »	26
1.05 – ESPACES PUBLICS – Mouvements fonciers entre la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) – Rue de Lille – Espace de la vallée avec « soulte »	26
PRESENTATION M. PETILLON.....	27
<i>Unanimité</i>	27
1.06 – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU – Emplacement réservé d’infrastructure n° 1 (autoroute A24) – Levée partielle - Avis	28
PRESENTATION M. PETILLON.....	28
Débat	29
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action ronquoise citoyenne »	33
Contre : « Roncq avenir »	33
1.07 – ACADEMIE MUNICIPALE D’INITIATIVE SPORTIVE (AMIS) - Convention annuelle d’objectifs 2013/2014 – Consolidation des comptes – Prolongation pour la période 2014/2015	33
PRESENTATION M. DA SILVA	34
Débat	34
<i>Unanimité</i>	35

1.08 – DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL – Réseau des collectivités du Nord / Pas-de-Calais – Plate-forme « Acteurs du monde » - Adhésion (gratuite).....	35
PRESENTATION Mme COPPIN-QUIVRON	37
<i>Unanimité</i>	38
1.09 – ADMISSION EN NON-VALEUR – Exercices 2012 et 2013	38
PRESENTATION M. BOSSUT	40
Débat	41
<i>Unanimité</i>	41
1.10 – VŒU DE SOUTIEN A L’ACTION DE L’AMF POUR ALERTE SOLENNEL- LEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L’ETAT	6
PRESENTATION M. LE MAIRE	7
<i>Unanimité</i>	8

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Mes chers collègues, je vous salue et je salue le public.

Nous allons procéder à l'appel et je demande à M. COSYN de bien vouloir s'en charger.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 8 juillet 2014 : 33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX ; Chantal NYS ; Rodrigue DESMET ; Thérèse-Marie COUVREUR ; Patrick BOSSUT ; Annick CASTELEIN ; Antonio DA SILVA ; Anne THOREZ ; Michel PETILLON ; Natalie CARDON ; Thibault TELLIER ; Rose-Marie BUCHET ; Thierry BUCQUOYE ; Jacqueline FONSECA ; Laurent WINDELS ; Xavier DUQUESNE ; Réjane CASTEL ; Franck GILME ; Cathleen COPPIN QUIVRON ; Louis COSYN ; Claudie RIUS ; Mustapha GUIROUS ; Alexandra COUSTY ; Jonathan GLIBERT ; Patrick VANDAMME ; Valérie WILLEMETZ ; Eric ZAJDA ; Jeannique VANDEWIELE

ABSENT(S) :

Néant

PROCURATIONS :

Claudine ZAHM donne procuration à Patrick BOSSUT
 Claudia GELINEAU donne procuration à Xavier DUQUESNE
 Dany DELBECQUE donne procuration à Cathleen COPPIN QUIVRON
 Thierry MITTENAERE donne procuration à Annick CASTELEIN
 Peggy ROBERT donne procuration à Antonio DA SILVA

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur COSYN.

Nous allons engager **l'éphéméride** en rappelant ce qui s'est passé dans notre Ville.

Arts de vivre

- **11 juin.**

Salle Catry, nous avons vécu l'audition publique d'une cinquantaine de grands élèves de l'Ecole municipale de musique qui a permis d'écouter un florilège des différents pupitres proposés dans cette école.

- **16 au 20 juin.**

Dans le cadre des Arts visuels à l'école, les élèves des écoles Kergomard, Neruda, Brel, Marie-Curie, Picasso, Saint-Roch et Pergaud ont travaillé depuis des mois sur les œuvres de l'Artothèque municipale, notamment des lithographies de Niki de Saint-Phalle, des œuvres de Pierre Olivier (que nous avons reçu ici), de Joël Hubaut.

Du 16 au 20 juin, les travaux des enfants ont été exposés aux Anciennes Ecuries de manière toujours aussi bluffante tant ces travaux étaient maîtrisés et aboutis.

A la rentrée, la Ville poursuivra les Arts visuels à l'école dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

- **Samedi 14 juin.**

En soirée, à l'église Saint-Piat, le concert « Tangocello, des violoncelles et du tango » a constitué un temps fort avec la participation de nos professeurs ; Aude BRASSEUR au violoncelle et Simon DEBISSCHOP à la guitare.

- **18, 19 et 20 juin.**

« Jazz Roncq'n Roll » ce festival s'est enrichi d'un certain nombre de concerts dont vous voyez quelques images, notamment à l'Espace jeunes.

- **20 juin.**

Nous avons célébré « l'Abeille, sentinelle de l'environnement » sous le signe de la biodiversité avec une collecte de miel, me dit-on, très prometteuse... On le verra.

- **27, 28 et 29 juin.**

Festivités de « Musiques sous les étoiles » avec trois rendez-vous ; vous en voyez quelques images aussi. Une soirée au moins où il a fait à peu près beau, du moins pas trop froid. Très beaux rendez-vous, fort suivis comme d'habitude.

Commémoration

- **18 juin.**

Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle que M. DESMET présidait.

Vie scolaire

- **19 juin.**

Thibault TELLIER a remis les trophées « Hippopotame de cristal » aux enfants qui ont challengé sur le gaspillage alimentaire. C'est une des causes importantes que nous continuons de soutenir parce qu'il faut sans arrêt rappeler le mot d'ordre en quelque sorte, la philosophie qui nous anime et, surtout, parce qu'une prime Qualité est indexée sur les résultats du collectif (que nous avons vue en CTP). Et ces résultats sont tout à fait prometteurs ; je tiens à saluer ici Martine POISSONNIER, qui est derrière moi : alors que nous étions entre 40 à 50 % de déchets, à savoir ce que l'on jette des assiettes, il y a deux ans, ce pourcentage est tombé à 35 % après seulement six mois de sensibilisation.

C'est plutôt pas mal, même si c'est encore 35 % de trop. Mais on sait, par expérience d'autres communes avec lesquelles nous avons échangé, qu'il ne faut jamais crier victoire,

mais toujours, toujours travailler ce sujet. En outre, il n'y a pas qu'à l'école mais aussi dans la famille que la question se pose.

- **19 juin toujours.**

170 enfants de CM2 de toutes les écoles de Roncq ont participé au triathlon scolaire ; vous en voyez quelques vues. C'est la classe d'Hervé COUTEL, de l'école Brel, qui l'a emporté face aux cinq autres écoles présentes.

- **20 juin.**

C'était la fête sportive et ludique des maternelles, organisée par nos éducateurs. Ils étaient près de 200 enfants réunis à la piscine.

- **3 juillet.**

Des enfants de CM2 ont passé leur permis cycliste en présence de Rose-Marie BUCHET... l'histoire ne nous dit pas si elle était elle-même sur son vélo. Et Claudine ZAHM.

Les enfants ont ainsi reçu leur permis cycliste après qu'il leur ait été rappelé les règles d'usage sur l'espace public, comme le port du casque notamment.

Sports

- **22 juin.**

Le traditionnel gala de natation synchronisée de l'USR natation.

- **25 juin.**

Les Podiums sportifs avec 150 champions de 12 clubs, la présence de deux athlètes que la métropole soutient, Yanis SOUABER et Azzedine BOUDJEMA avec des témoignages toujours très intéressants parce qu'on voit la grande maturité de ces jeunes... de mémoire, Yanis était le plus jeune des deux, une petite vingtaine d'années mais déjà d'une grande maturité. Azzedine, quant à elle, nous a expliqué son parcours et sa reconversion à l'âge avancé d'une trentaine d'années.

Il est toujours intéressant d'avoir ces témoignages pour les jeunes qui veulent aborder le sport de haut niveau, l'excellence sportive, mais aussi pour se rendre compte de la rigueur qu'impose le sport de haut niveau.

Voilà ce que nous voulions dire à propos de cette éphéméride.

1.10 - VŒU DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Roncq rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Roncq soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

M. LE MAIRE –

J'ai fait déposer sur vos tables un vœu ; je m'excuse de son côté tardif mais je pense que vous l'avez reçu par mail. C'est un vœu qui a été proposé par l'Association des Maires de France, dans son unanimité de toutes les sensibilités politiques, et qui a été retravaillé à la marge en Conseil de Communauté. C'est donc la version communautaire que je vous sou mets ; elle est la plus consensuelle possible mais elle respecte complètement l'esprit du texte voulu par les Maires de France et rappelle quand même un problème majeur que va rencontrer notre pays à travers la baisse des dotations publiques ; c'est un problème grave.

Qui dit baisse des dotations publiques, dit moyens de fonctionnement moindres pour les communes qui sont, je vous le rappelle, la turbine des entreprises privées à plus de 70 % à travers la commande publique !

Le Bâtiment déjà ne va pas bien et si cela continue sur cette tendance baissière, on va vers une catastrophe économique locale.

C'est pourquoi les Maires et les responsables de collectivités territoriales, et les élus dans leur ensemble que nous sommes, tirent la sonnette d'alarme auprès du Gouvernement pour dire : *Stop à cette hémorragie des dotations de l'Etat qui font que nous risquons d'entrer vraiment dans une période très difficile de turbulences pour les entreprises.*

C'est aussi l'occasion de rappeler qu'il y a besoin de rendre beaucoup plus lisible la fiscalité. La réforme de la taxe professionnelle, sous le Gouvernement Sarkozy, n'a pas été une réussite ; il faut dire les choses comme elles sont.

Et on a sans doute besoin de redonner aux collectivités une base fiscale qui leur soit propre, c'est-à-dire un moyen dynamique qui leur soit propre avec une lisibilité pour le contributeur et, en même temps, des marges de manœuvre qui soient claires. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. On a donc besoin de pouvoir fonctionner, d'avoir une réforme fiscale ambitieuse, importante parce que le moment est venu et, si nous attendons encore trop longtemps, la ligne rouge risque d'être franchie de manière irrémédiable.

On rappelle dans ce texte voté par le Conseil de Communauté, quasiment unanimement (sauf une voix, celle du Front National) ce qui a été présenté aux conseillers communautaires : à travers l'Association des Maires de France, on demande de réexaminer

le plan de réduction des dotations de l'Etat, d'arrêter les transferts de charges et de normes, sources de la dépense.

Mais il me semble que l'Assemblée a dû voter, en première lecture, une proposition du Gouvernement qui vise à ce que chaque fois que l'on rajoute une norme, on en supprime une autre. Personnellement, j'aurais aimé que l'on soit encore plus ambitieux et audacieux : quand on supprime une norme, on en supprime deux dans la foulée... Je pense quand même qu'on a, dans notre pays, une véritable hypertrophie de la norme, jusqu'à la qualité de l'air (on nous a encore « pondu » cela il y a peu de temps) dans les lieux publics. Normes qui sont sources d'inflation de la dépense, qui stressent naturellement toutes les collectivités comme les entreprises.

Réunir une instance nationale de dialogue et de négociations pour remettre à plat toutes les politiques publiques nationales et européennes qui impactent nos budgets.

Je le dis d'un ton solennel parce que c'est extrêmement inquiétant, vraiment très inquiétant.

Bien entendu, chacun peut s'exprimer comme il le souhaite sur cette motion.

S'il n'y a pas d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie. Cette délibération sera transmise à l'Association des Maires de France pour apporter un soutien encore plus important.

1.01 - AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Par lettre réceptionnée en date du 19 mai dernier, Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59) nous invite à émettre un avis relatif à la demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport à la date du 1^{er} janvier 2015.

Nous vous proposons d'émettre un AVIS FAVORABLE à cette démarche d'affiliation.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 1^{er} juillet 2014.***

M. LE MAIRE –

Il s'agit d'une délibération très mécanique qui consiste à affilier le Syndicat mixte intermodal régional de transport ; j'imagine que cela ne suscite pas de réaction particulière.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - ADHESION A L'ASSOCIATION VILLES INTERNET

L'Association des Villes Internet remet chaque année, le label Ville Internet aux collectivités locales qui mettent en œuvre une politique significative en matière de démocratisation des TIC et de leurs usages citoyens.

Après s'est vu décernée 2 @ lors de sa première participation au Label Ville Internet en 2005, la ville de Roncq totalise depuis 2012 quatre @, récompensant ainsi toutes les actions réalisées dans le développement des nouveaux outils technologiques et numériques à destination de ses services municipaux mais également de sa population.

Cet organisme a pour mission de prendre et/ou d'accompagner toute initiative pouvant contribuer à valoriser, développer et diffuser les usages citoyens des technologies de l'information et de la communication, et ceci, tout particulièrement au niveau des collectivités territoriales.

A ce titre, différentes actions sont menées par cette association :

- *accompagnement des collectivités dans le déploiement de pratiques numériques publiques pour servir l'intérêt général du territoire et de ses habitants*
- *contribution au développement des processus d'échanges et de coproduction entre les différents types d'acteurs des collectivités*
- *Information des membres des innovations d'usages et technologiques dans le domaine de l'internet territorial*
- *Valorisation des pratiques locales dans le domaine du numérique*

Compte tenu de l'engagement croissant de la Ville en faveur du développement des usages des technologies de l'information et de la communication, (on peut citer la mise en place du Réseau Economique, le Réseau associatif, le nouveau site web), et des services proposés par cette association ainsi que l'intérêt qu'ils représentent pour notre commune, nous vous proposons :

- *d'adhérer à l'association Villes Internet, dont la cotisation est basée sur un montant de 0,05 € par habitant, ce qui représente un coût annuel pour 2014 de 655,40 € (base de 13 108 habitants en 2014. La cotisation/habitant est susceptible d'évoluer).*
- *de prévoir les crédits budgétaires nécessaires*
- *de désigner Monsieur Jonathan GLIBERT pour représenter la Ville au sein de cette association.*
- *d'autoriser le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités relatives à ce dossier.*

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 1^{er} juillet 2014.***

M. LE MAIRE –

Monsieur GLIBERT, je vous passe la parole.

M. GLIBERT –

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous.

Tout d'abord, je vais présenter le label Ville Internet ; je ne sais pas si tout le monde le connaît. C'est ce qui permet de mesurer l'ensemble des initiatives et la politique Internet globale de la ville. Plusieurs objectifs :

Dans un premier temps, la reconnaissance du travail des équipes municipales sur le déploiement d'outils pour faciliter l'accès à certains documents. Par exemple pour les citoyens, les demandes de travaux.

Je l'ai expérimenté à titre personnel : pour une demande de dépôt de benne devant la maison, on se connecte sur Internet et on n'a plus qu'à remplir le document correspondant. Cela facilite quand même grandement l'accès plutôt que de se rendre en mairie chaque fois, attendre éventuellement et demander le document nécessaire.

C'est donc quelque chose qui permet de mesurer ce déploiement.

La Ville totalise 4 Arobases ; merci à M. SUANT et aux équipes municipales pour tout le travail accompli.

J'ai eu l'occasion d'échanger pas mal avec M. SUANT qui a des projets en cours, que ce soit du déploiement de fibre optique sur la Commune, la refonte des systèmes informatiques en mairie, ou encore l'intégration de nouveaux systèmes et logiciels pour faciliter le travail des collectivités locales. Vraiment beaucoup de choses sont faites dans ce sens.

La délibération, que nous soumettons au vote ce soir, a pour objet l'adhésion à l'Association Villes internet, gratuite jusqu'à présent mais qui devient payante ; toute chose ayant un coût. Cette association permet également de regrouper les experts dans ce domaine et de donner les bonnes pratiques surtout au niveau des collectivités, ce n'est pas forcément évident tant pour le particulier que même pour certains réseaux professionnels.

Le coût annuel de l'adhésion est 655,40 € ce qui paraît totalement dérisoire au vu de ce que cela apporte. Merci.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GLIBERT.

Madame VANDEWIELE, je vous en prie.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

Forcément, je voterai pour cette délibération. Il est toutefois regrettable de dire qu'Internet est à la portée de tous quand on sait qu'au niveau des voyages des anciens, on a eu beaucoup de retours de personnes du 3^{ème} et 4^{ème} âges qui regrettaient que les modalités n'étaient transmises que par Internet.

Ceux qui n'ont pas Internet ou qui ne savent pas l'utiliser, n'ont pas pu participer à ce voyage ce qui, me semble-t-il, est assez regrettable.

M. LE MAIRE –

Madame NYS.

Mme NYS –

C'est absolument faux puisque les intéressés ont eu chacun les informations ; les documents papier ont été distribués par Estelle CELEREAU dans les clubs 3^{ème} âge et partout. Je ne vois pas du tout comment ils auraient pu y échapper. L'information n'a donc pas été communiquée uniquement par Internet puisque des documents ont été distribués par Estelle ; nous sommes même allés au restaurant convivial les distribuer sur place et expliquer les différentes possibilités. Je ne comprends donc pas.

M. LE MAIRE –

Honnêtement ce n'est pas le sujet.

Le sujet est bien Villes Internet et adhésion à l'Association.

S'il n'y a pas d'autres remarques sur ce sujet précis, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - MUTUALISATION ENTRE COMMUNES - Service de production de repas - Convention intercommunale entre les villes de Tourcoing et Roncq à compter du 1^{er} septembre 2014 - Mise en œuvre d'une entente

La thématique relative à la recherche d'optimisation des outils de production de repas dans nos communes est déjà ancienne, tant celles-ci sont confrontées depuis longtemps et de manière de plus en plus prégnante au respect des normes sanitaires. A ces contraintes réglementaires s'est ajoutée une démarche de recherche d'optimisation et de modernisation des outils et processus de production, de sorte à réduire le coût des repas servis.

Dès 2005, le syndicat intercommunal Lys Nord Métropole (aujourd'hui EURALYS) a entrepris une étude dans ce sens, en confiant la mission correspondante à « Service Public 2000). Des neuf communes intéressées au démarrage de la démarche, seules quatre (Comines, Deûlémont, Linselles et Roncq) ont maintenu jusqu'au terme de l'étude, leur intérêt dans la réflexion engagée.

Selon le nombre de communes confirmant au non leur candidature à cette mutualisation, en fonction des scénarii proposés, des projections ont été construites sur la base d'une fourchette de préparation moyenne de repas comprise entre 3 500 et 6 000 repas/jour. Trois scénarii ont été travaillés, à partir du processus de LIAISON FROIDE :

- *Construction d'un équipement neuf (1 200 m²) pour un montant de l'ordre de 3 500 000 € TTC ;*
- *Réhabilitation des cuisines de Comines et Roncq, l'évaluation pour cette dernière étant de 2,5 millions d'€ TTC ;*
- *Achat de repas à un prestataire extérieur.*

A ces scénarii de construction ou réhabilitation, s'ajoutait la nécessaire adaptation des satellites municipaux (office/cantine) pour un coût estimé entre 65 000 € et 120 000 € par site.

Selon le scénario retenu, le coût prévisionnel attendu pour la fabrication des repas s'échelonnait entre 3,25 € et 4 € l'unité ; alors que le coût de revient ronquois à cette époque était de l'ordre de 5 € (liaison comprise).

En définitive, les Maires des communes concernés ont estimé que toutes les conditions techniques et financières n'étaient pas réunies pour entrer dans une phase opérationnelle.

Après une première tentative, à l'issue d'une rencontre entre les Maires de Tourcoing et Roncq, ceux-ci ont acté le principe d'une stratégie de MUTUALISATION entre les deux villes, dans les domaines culturels (médiathèque...), techniques (espaces-verts...) et de la restauration.

Dès septembre 2009, une première réunion technique est intervenue sur la thématique de la RESTAURATION, la ville de Tourcoing ayant engagé la mise en chantier de la reconstruction de sa cuisine centrale « Brossolette ». Un courrier de décembre 2009 du Maire de Tourcoing prenait acte des démarches engagées, tout en exprimant des réserves quant au calendrier à mettre sur pied, eu égard au fait que ce chantier « Brossolette » était calibré pour les seuls besoins de Tourcoing (4 500 repas/jour). Lors d'une nouvelle réunion technique de février 2010, la ville de Tourcoing et Roncq ont convenu de surseoir à la mutualisation, jusqu'au terme de la période de rodage de ce nouvel outil. La mise en service de la cuisine « Brossolette » étant intervenue en septembre 2012, nous avons donc renoué des contacts avec Tourcoing dans les mois qui ont suivi cette "date anniversaire", de sorte à apprécier les marges de manœuvre de ce nouvel outil de production de repas. Il s'est avéré que les capacités de production de référence (4 500 repas/jour) pouvaient être sensiblement améliorées, eu égard notamment aux processus mis en place consécutivement à cette faisabilité ; les Maires de Tourcoing et Roncq ont réitéré par écrit, entre novembre 2012 et avril 2013, leur volonté d'aboutir dans cette mutualisation de la restauration municipale, en se fixant une échéance opérationnelle à septembre 2014, sous réserve bien entendu, d'en vérifier toute la faisabilité.

Cette dernière ayant été affermie au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2013 par les services municipaux de nos deux villes, les Maires de Tourcoing ont donc réaffirmé par écrit respectivement en date des 12 novembre 2013 et 26 février 2014, leur volonté de tout mettre en œuvre pour que cette mutualisation soit opérationnelle dès le 1^{er} septembre 2014.

De manière connexe, notre commune a lancé diverses études préalables à la présente et ce, avec l'assistance du cabinet BEHAL (Legrand). Les études correspondantes ont fait l'objet de quatre rapports en date des 28 mai, 22 octobre, 7 novembre 2013 et 10 janvier 2014. Il en ressort pour notre commune :

- la nécessité de reconstruire (une réhabilitation est à exclure) un nouvel outil de production de repas pour un investissement d'au moins 3 millions d'€ TTC et ce, à défaut de mutualisation ;
- la nécessité de remettre aux normes (sanitaire) nos satellites (cuisines des écoles publiques) et ce, en deux phases :
 - une première phase transitoire de l'ordre de 250 000 € (travaux et équipement),
 - une mise aux normes intégrale (HACCP... marche en avant...) pour un coût global estimé entre 2 et 3 millions d'€ TTC.

L'objet de la présente vise à traduire et formaliser la mise sur pied de la MUTUALISATION de la production de repas pour nos villes de Tourcoing et Roncq à partir de l'outil Tourquennois « Brossolette » et ce, avec effet au 1^{er} septembre prochain.

L'accord conventionnel que vous trouverez joint en annexe, définit :

- les conditions pratiques et financières de la production (en liaison FROIDE) mutualisée des repas scolaires (à destination des écoles et des accueils collectifs des mineurs - A.C.M) et 3^{ème} âge... (portage à domicile et repas convivial) ;
- les modalités de gouvernance et de fonctionnement de l'ENTENTE intercommunale à mettre en place entre nos deux villes (instance politique) ;
- les modalités de prise en charge financière des dépenses d'investissement supplémentaire en vue de l'adaptation de l'outil de production nécessaire à la mutualisation ;
- les conditions pratiques et financières de l'éventuelle mise à disposition de personnels par la ville de Roncq à la cuisine municipale de Tourcoing.

Il ne s'agit pas dans les développements qui suivent, de reprendre dans le détail le contenu de la convention mais plus concrètement de mettre en lumière la permanence des services municipaux actuellement en place, tout en précisant les adaptations rendues nécessaires par cette gestion de service public en commun.

Les services de restauration municipale restent strictement identiques dans leur calendrier, que ce soit pour les repas scolaires, les repas d'A.C.M (A.L.S.H, ateliers du mercredi...), les repas de portage à domicile (situation de dépendance...) et le repas convivial des anciens (mercredi).

Le mode de production passe de la liaison chaude (63° à cœur) à la LIAISON FROIDE (3°/10°).

Un seul et même menu constitue le repas de base, la singularité consistant dans la mise en œuvre d'un menu « non-réservé » (retard dans la réservation).

Quant à la réservation des repas, celle-ci doit désormais respecter un délai franc de 15 jours (deux semaines calendaires) entre la semaine de réservation et la semaine de consommation.

La répartition des charges financières de ce service mutualisé est basé sur le coût de revient de production, à partir :

- des charges directes : charge de personnel, coût des denrées alimentaires, coût des fournitures nécessaires à la production des repas... ;

- des charges indirectes : amortissements, fluides, charges financières...

Selon les simulations financières figurant en annexe de la convention, les coûts prévisionnels de production du repas est de 3,35 € (contre 5 € actuellement) et 6,85 € (contre 6,40 € actuellement). Globalement cette mutualisation génère une réduction des coûts de production de l'ordre de 300 000 € par an.

Sur la base d'une production de repas annuelle estimative de 218 000, notre participation financière correspondante en direction de la ville de Tourcoing est évaluée à 825 000 €. Son versement est prévu sous forme d'acompte, au nombre de quatre, les mois de février, mai, août et novembre. Un dispositif de consolidation des comptes intervient l'année suivante (N+1), dans le respect des échéances des 30 avril et 15 juillet, correspondant respectivement à l'arrêt des comptes par la ville de Tourcoing et leur validation par nos conseils municipaux. L'échéance du 15 juillet servant également de référence pour l'actualisation du coût de revient prévisionnel de l'année N+1.

Diverses instances feront vivre ce dispositif, au travers de comité technique, commissions des menus, commissions qualité... mais surtout une conférence intercommunale.

Instance "politique", cette dernière est composée de TROIS membres (3 titulaires / 3 suppléants) issus des conseils municipaux de Roncq et Tourcoing. Elle formalise l'ENTENTE intercommunale prévu aux articles L.5221-1 et L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), textes constituant le socle juridique de ce dispositif de mutualisation.

Cette conférence intercommunale n'a pas de pouvoir juridique propre, ses travaux constituant des propositions ou orientations... celles-ci devant être validées par nos conseils municipaux.

Enfin, la convention de mutualisation prévoit des investissements complémentaires à réaliser dans la cuisine centrale de « Brossolette » à hauteur de 250 000 € HT. La répartition de cette charge d'investissement se fait à hauteur des $\frac{3}{4}$ à la charge de Tourcoing et pour l'autre $\frac{1}{4}$ à la charge de la ville de Roncq.

Un dernier mot enfin relativement au volet « ressources humaines » de cette convention, pour dire que celui-ci n'est pas « actif » dès l'instant où aucun de nos personnels municipaux travaillant dans notre cuisine centrale n'a fait le choix d'un "transfert" en cuisine centrale de Tourcoing. Dès lors les personnels concernés (cinq) vont être redéployés dans les cuisines satellites de nos écoles publiques.

Voilà pour l'essentiel, résumés les caractéristiques et les enjeux de cette mutualisation entre nos villes de Tourcoing et Roncq. Cette initiative apparaît comme pionnière en France dans le domaine de la mutualisation « horizontale » (entre communes).

Si l'ensemble de ce dispositif recueille un avis favorable de votre part, nous vous proposons d'installer la CONFERENCE intercommunale en procédant à la « cooptation » de TROIS membres titulaires et TROIS membres suppléants.

<i>OPERATION DE DESIGNATION</i>	
<i>CONFERENCE INTERCOMMUNALE *</i>	
<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
- <i>Rodrigue DESMET</i>	- <i>Franck GILME</i>
- <i>Thibault TELLIER</i>	- <i>Claudia GELINEAU</i>
- <i>Jeannique VANDEWIELE</i>	- <i>Eric ZAJDA</i>

*opération de désignation : il est ici rappelé qu'en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder à ces nominations à bulletin secret (vote à main levée).

*La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 1^{er} juillet 2014.*

M. LE MAIRE –

Un sujet d'importance ; depuis un certain nombre d'années et encore plus aujourd'hui, la ville de Roncq a souhaité s'inscrire dans une dynamique de coopération intercommunale, de mutualisation. Pas un jour, quand je participe à une réunion à tous les niveaux, sans entendre le mot « mutualisation » ; pas un jour !

Tout le monde a vraiment intégré le fait qu'il faille aujourd'hui, parce qu'il y a moins d'argent public, trouver des intelligences. Cela fait partie des intelligences collectives : on aurait pu continuer comme en 14, faire sa petite popote dans son coin, servir sa petite population ou bien trouver des synergies sur un territoire !

Eh bien c'est le temps des dynamiques de territoires !

Cela a été laborieux, vous l'avez vu.

2009 l'amorçage, au moment où on apprend que Tourcoing entre en réflexion constructive sur un nouvel outil, nous sortions à l'époque d'une étude ; nous avons entamé avec l'intercommunalité en 2009 la réflexion sur les scénarii possibles pour répondre à la problématique de la restauration municipale.

Cela a été laborieux en intercommunalité, il faut quand même se le dire puisque, sur la dizaine de communes qui participaient, seules quatre étaient restées jusqu'à la fin. On n'avait donc pas pu dégager des tendances lourdes et on avait remis le sujet sous le boisseau en 2009.... Lorsque nous avons eu la perspective tourquennoise qui est plutôt intéressante et souriante : travailler avec les autres sur des sujets publics.

Donc un énorme travail a été engagé de manière à ce que nous puissions couturer tout cela, répondre au mieux à la commande en ayant un produit fabriqué par la ville de Tourcoing mais qui conserve quand même une singularité quand il arrive sur Roncq.

Cela nécessite naturellement un certain nombre d'adaptations que nous aurions, de toute manière, dû faire pour passer de la liaison chaude... Rappelez-vous le problème de thermomètre : il faut 63 degrés au départ puis courir jusqu'à l'arrivée en espérant ne pas avoir trop perdu de degrés car cela pose un problème sanitaire et de sécurité alimentaire... Pour passer à la liaison froide qui est beaucoup plus sécurisante puisqu'on est en dessous de 10 degrés pour remonter en puissance dans les offices. Mais cela nécessite d'aménager les offices.

Un travail remarquable a été fait (merci à M. DESMET et aux services de la Ville) pour que nous puissions en interne répondre à cette commande du passage rapide à la liaison froide parce que, par-dessus le marché, il y a eu alternance politique. Mais cela n'a posé aucun problème et je sais gré à mes collègues, que ce soit M. DELANNOY ou M. DARMANIN, d'avoir poursuivi cette dynamique ; chacun comprend bien qu'il y a une intelligence de territoire. Nous avons mobilisé nos équipes, toute notre énergie pour pouvoir répondre à ce passage en liaison froide avec une gouvernance qui vous est expliquée dans la délibération, avec des commissions des menus, des commissions qualité. Et surtout, cette instance intercommunale que nous allons passer au vote.

Pour nous, c'est une réduction du coût relatif à la fabrication du repas.

Et surtout, nous n'avons pas de gros investissements à faire, ce qui aurait totalement stupide, il faut se le dire. A un moment où on a besoin de se rassembler pour produire, l'éparpillement des structures de production irait dans un sens complètement inverse. Au contraire, il faut créer des unités de production et des services qui soient mutualisés et communs.

C'est vraiment une bonne dynamique qui est ici imprimée.

Le seul bémol, sans doute, est le fait que les personnels n'ont pas encore totalement intégré cette donnée de se dire : *je vais aller travailler sur Tourcoing*. Encore une barrière culturelle, en quelque sorte, et psychologique mais on va y arriver petit à petit. Tous les personnels sont réintégrés dans les services des offices où on aura, de toute façon, besoin d'avoir de la compétence pour remettre dans les assiettes, remonter en chaleur et aménager tout cela.

Je pense que c'est une belle évolution qui nous est proposée ce soir, avec un mode de fonctionnement qui n'est peut-être pas totalement idéal. On me fait remonter que 3 semaines sont nécessaires pour l'inscription mais en vérité 15 jours puisqu'on peut s'inscrire jusqu'au vendredi.

Je voudrais dire deux choses à ce sujet. Je rencontre le Maire de Tourcoing jeudi, je lui en parlerai, pour savoir si on peut réduire le délai d'inscription peut-être à 10 jours, ce qui me semble être à peu près une bonne mesure.

En même temps, il faut rappeler que l'on ne peut pas faire du « sur mesure ». La veste que l'on taille, pour chacun, a un coût forcément. Là franchement on fait au mieux, à l'économie. Je serais surpris que vous puissiez trouver des tarifs qui soient aussi avantageux dans toute la Vallée de la Lys et alentours.

Honnêtement, sur ce petit point, on va essayer de réduire ce délai d'inscription qui semble poser problème pour un certain nombre de familles. Il faut quand même savoir s'adapter dans une période où on se mobilise sur l'emploi, sur le travail, Il faut être le plus possible flexible. Nous tenterons de l'être, nous demanderons au Maire de Tourcoing si c'est possible pour, encore une fois, améliorer l'offre de service aux familles, notamment aux couples qui travaillent et qui ont besoin de cet aménagement.

Ensuite nous allons procéder, après vous avoir entendus et écoutés, à l'installation de cette Conférence intercommunale avec trois titulaires et trois suppléants.

Je remercie enfin tous les services qui se sont fortement mobilisés, particulièrement Martine POISSONNIER encore une fois. C'est en quelque sorte son cadeau de retraite ; on l'invitera à déjeuner pour notre challenge alimentaire.

Je rappelle que les travaux d'investissements complémentaires, que nous devons mener à la cuisine centrale de Tourcoing dite Brossolette, s'élèvent à 250.000 € hors taxes et que la clé de répartition est de :

$\frac{3}{4}$ à la charge de Tourcoing

$\frac{1}{4}$ à la charge de la ville de Roncq

Voilà ce que je souhaitais vous dire en remerciant tous ceux qui sont engagés depuis 2009 ; c'est un dossier long... 2009/2014 c'est quasiment la durée d'un mandat. Je pense que c'est l'illustration même du temps public parce que la volonté politique y était ; il n'y a jamais eu obstacle des élus pour ne pas faire. Mais cela prouve que même s'il y a une volonté politique, il y a parfois des écueils juridiques à surmonter. C'est évidemment une question qu'il nous faudra beaucoup travailler en Communauté Urbaine notamment : comment réduire ce temps parce qu'il y a urgence à mutualiser, il y a urgence à coopérer.

Enfin je tenais à souligner (on peut en être fiers tous ensemble) que la ville de Roncq est pionnière en la matière et précède le mouvement. A mon sens, je ne connais pas beaucoup de mutualisations.

Je ne parle pas d'achat de prestations. Acheter une prestation, c'est facile.

Il s'agit bien de mutualiser dans le sens où on nous demande d'imprimer des dynamiques de coopération. Je pense qu'il n'y en a pas beaucoup sur le territoire national. Nous allons faire école et nous pouvons en être extrêmement fiers.

Je vous remercie et je suis prêt à vous écouter sur le sujet.

Monsieur VANDAMME, je vous en prie.

M. VANDAMME –

Merci, Monsieur le Maire.

Les élus de « Roncq avenir » sont favorables au principe de la mutualisation lorsqu'il conduit à l'amélioration du service à la population en premier lieu, lorsqu'il génère des économies pour le Roncquois, lorsqu'il maintient un minimum d'autonomie et lorsqu'il est réversible s'il ne répond plus aux attentes.

Le seul critère des économies apparentes de la Commune ne saurait suffire à justifier un partenariat, ni même d'ailleurs une politique municipale de manière générale. La convention avec Tourcoing ne répond à aucun de ces objectifs :

Qualité du service rendu

- La qualité du service rendu se détériorera à travers l'accroissement des rigidités du système.
- Le choix des repas est réduit générant un risque de déséquilibre alimentaire ; on est loin des assurances données lors du dernier conseil sur le programme VIF.
- Malgré cela, le prix facturé aux familles ne sera pas réduit.

Les économies

- Les investissements sont certes réduits mais ceux qui sont effectués sur Roncq ne permettent pas une mise à niveau et sont donc à fonds perdus.
- La Ville participera aux investissements de Tourcoing qui restera propriétaire des installations et en intégrera l'amortissement dans le prix des repas.
- Le personnel municipal sera sous-employé sans qu'une réelle anticipation ait eu lieu et il y aura, in fine, des pertes d'emplois sur la Commune.

- Les charges supplémentaires indirectes ont été sous-estimées voire omises, ce qui pose le problème du tarif.

Autonomie et conditions de sortie

Il s'agit en réalité d'un accord d'adhésion par lequel on s'engage même à ne pas faire état de ce qui ne fonctionnerait pas (une clause spécifique est prévue : engagement de non-dénigrement) et où les représentants de Roncq dans les commissions de gestion et contrôle seront minoritaires. Roncq sera liée n'ayant plus les moyens de faire elle-même et ne pourra plus se retourner, le cas échéant, que vers un autre partenaire fonctionnant exactement de la même manière que la cuisine centrale de Tourcoing.

Voilà les raisons qui conduisent les élus de « Roncq avenir » à voter contre cette délibération et cette convention en rappelant, de nouveau, qu'il est nécessaire, pour éviter de tels écueils, d'associer l'ensemble des élus en amont et au cours des décisions préparatoires et pas seulement quand tout est ficelé. Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie.

Monsieur ZAJDA, qu'en pensez-vous parce que cela fait cinq ans que vous êtes ici et vous n'en auriez jamais entendu parler !...

M. ZAJDA -

Justement on en parlait sans forcément avoir de documentations. On a soulevé ce problème plusieurs fois en conseil municipal. L'information que nous avions était... *on va passer avec Tourcoing* sans en avoir forcément la finalité.

Je tenais quand même à souligner (vous avez acquiescé quand M. VANDAMME en a parlé) concernant la subvention complémentaire que nous allons verser, que cela ne nous choque pas de faire une avance mais on va le retrouver ensuite en 2015 puisque cet amortissement va être réintégré dans le coût. Pour nous, cela équivaut à payer deux fois.

On vous l'a dit ; le principe de la mutualisation ne nous choque pas, c'est le fait qu'on n'y trouve pas forcément d'avantages. On le redira au mois de décembre quand on votera l'augmentation des tarifs de cantine que les Roncquois, eux-mêmes, ne pourront pas bénéficier de cette baisse. Merci.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA, je vous montre un verre à $\frac{3}{4}$ vide ou à $\frac{3}{4}$ plein... vous le voyez $\frac{3}{4}$ vide !

A un moment, il faudra quand même intellectuellement qu'on se pose des questions dans ce pays. Ou on fait de l'opposition, on essaie de mettre la petite bête dans la tête des autres... Ou on essaie d'être intelligents et constructifs ensemble.

C'est assez incroyable. Personne ne s'offusque quand, sur la piscine de Roncq par exemple, nous portons depuis des années l'investissement et l'amortissement de cet outil alors que viennent en bénéficiant (on est content) les Neuvilleois, les Bousbecquois, les Linsellois. Certes compensés par le ticket de la Communauté Urbaine sur les entrées mais cela ne vous offusque absolument pas ; jamais vous n'êtes intervenu pour dire : *Monsieur le Maire, ce n'est pas bien...*

Il faut quand même être un peu raisonnable. La mutualisation, c'est quoi ?

Ce n'est pas acheter des prestations à Tourcoing ; je l'ai dit !

On coopère, on travaille ensemble.

A la rigueur, c'est comme si on était à l'amorçage ; on aurait même pu aller plus loin –mais le coup était parti sur Tourcoing– et co-construire (pourquoi pas ?) avec Tourcoing ; cela ne me choque pas. C'est quand même normal, à partir du moment où vous bénéficiez d'un équipement, que vous preniez les charges qu'elles soient directe ou indirectes.

Pour la piscine, je le répète, personne ne vient nous voir pour porter les charges indirectes. Et cela ne vous émeut pas ?

M. ZAJDA –

Juste pour vous répondre sur cette partie-là ; que l'on co-investisse ne me dérange pas sauf que nous allons co-investir puis, dans le coût, nous allons en retrouver la répercussion.

Comme c'est nous qui investissons proportionnellement : 62.000 € sur 10 ans si je me souviens bien ; on devrait avoir 6.200 € de moins sur le coût total de la facturation. Or ils vont être répercutés automatiquement dans le prix des repas.

Cela joue probablement sur quelques centimes mais c'est le principe : d'un côté, nous donnons de l'argent, un ticket d'entrée et, d'un autre, nous devons payer.

M. LE MAIRE –

1. Vous ne pouvez pas « flinguer » un tel projet car c'est une véritable avancée. Je ne comprends pas que vous ne puissiez pas être dans le mouvement.

Je ne comprends pas que votre positionnement de socialiste ne vous met pas dans un positionnement dynamique.

Tout le monde le dit aujourd'hui !

Pour des raisons d'opposition, vous n'allez pas dire : *je ne veux pas y aller ...* Voyez ce que je veux dire.

C'est dommage qu'on n'arrive pas à emporter l'unanimité alors que le dossier a été élaboré avec une municipalité socialiste auparavant.

M. VANDAMME –

Sur le principe de la mutualisation, nous avons bien dit que nous étions d'accord.

C'est la façon dont elle se passe...

M. LE MAIRE –

Elle se fait dans le respect du Code général des collectivités territoriales. Comment voulez-vous qu'elle se fasse : il y a des cadres et vous ne pouvez pas être hors les cadres, Monsieur VANDAMME.

On pourra tout inventer...

M. VANDAMME –

J'ai posé la question. Quand on a parlé de mise à disposition de personnels en réunion plénière, on nous a dit que personne n'était intéressé.

M. LE MAIRE –

Oui...

M. VANDAMME –

Mais on n'a pas prévu d'indemnisation de déplacement, ni de mise à disposition de véhicule pour permettre aux gens qui habitent Roncq et qui iraient travailler à la cuisine centrale de Tourcoing, de s'y rendre. Cela fait partie des règles du droit d'un salarié d'avoir une mise à disposition de véhicule ; il y a des conditions pour le faire.

M. LE MAIRE –

Ne le prenez pas ainsi, en ne connaissant pas le fond du dossier !

M. VANDAMME-

Un véhicule de service, ce n'est pas une dépense extraordinaire surtout si on fait du covoiturage.

M. LE MAIRE –

Attendez donc, Monsieur VANDAMME. C'est sur la base du volontariat et vous n'allez pas me chanter cette chansonnette alors qu'il y a quand même des gens, du domaine privé (n'opposons pas le privé et le public) qui sont dans une situation qui ferait qu'ils auraient du mal à entendre ce discours un peu misérabiliste d'une fonction publique du 19^{ème} siècle ; on a l'impression d'être ici sous Emile Zola alors qu'il faut entrer dans le 21^{ème} siècle. C'est bien cela le sujet.

Quelque part, c'est votre problème mais cela me déçoit que l'on ne parvienne pas trouver de l'intelligence, ici dans ce Conseil, pour voter à l'unanimité sur une délibération importante. Et même si elle n'est pas parfaite, c'est déjà une première pierre posée et c'est important.

M. VANDAMME –

Si on avait pu la discuter préalablement, on ne serait pas arrivé à cette situation.

M. LE MAIRE –

Vous plaisantez, cela fait cinq ans qu'on en discute.

Attendez donc ; dès que vous voulez un document, il n'y a jamais rétention d'informations. Arrêtez, s'il vous plaît, cette chansonnette qui devient un peu larmoyante. Bref.

S'il n'y a pas d'autres sujets, nous allons désigner nos représentants à la Conférence intercommunale :

Titulaires M. DESMET, M. TELLIER, Mme VANDEWIELE

Suppléants M.GILME, Mme GELINEAU, M. ZAJDA

Peut-on voter à main levée ?

M. ZAJDA –

Tout dépend de ce que l'on vote, Monsieur le Maire.

Allons-nous voter en deux parties ou l'ensemble ?

M. LE MAIRE –

Nous votons le tout.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action ronquoise citoyenne »

Contre « Roncq avenir »

Vous êtes contre votre candidature, parfait !

M. ZAJDA –

Non, Monsieur le Maire ; nous sommes contre le projet d'ensemble. C'est la question que je viens de vous poser à l'instant.

On peut être contre et être dans l'instance justement pour bien la comprendre et peut-être être pour à un moment donné.

M. LE MAIRE –

Bien sûr, pas de souci.

1.04 - FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES - Définition des forfaits 2014

En application des accords conventionnels conclus avec les OGEC Saint François et Saint Roch pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2015 et de notre délibération n° 15/11/2011/56 du 15 novembre 2011 portant notamment nouvelle définition des modalités de calcul des forfaits « maternels et primaires », il nous revient d'arrêter la quotité 2014 de ces derniers au regard des dépenses engagées en 2013 (réf. : compte administratif) pour nos écoles publiques.

Il ressort des calculs entrepris par nos services sur ce sujet, que les forfaits « consolidés » pour 2014 sont arrêtés comme suit :

<i>Forfait maternel*</i>	1 298,26 €/enfant <i>(1 096,64 € en 2013)</i>
<i>Forfait primaire*</i>	793,80 €/enfant <i>(768,89 €/enfant en 2013)</i>

**élèves domiciliés à Roncq*

<i>Elève relevant de l'accord intercommunal</i>	<i>Forfait de 184 €/enfant (inchangé)</i>
<i>Elève sans accord intercommunal</i>	<i>Aucune participation communale</i>

Ces forfaits de 1 298,26 €, 793,80 € et 184 € ont été soumis aux OGEC pour avis concernés. Les représentants des OGEC ont émis un avis favorable sur ces propositions dès l'instant où elles correspondent à la stricte déclinaison des référentiels de calcul.

Après validation des forfaits par notre assemblée, ceux-ci donneront lieu à une régularisation financière de notre commune dans la 1^{ère} quinzaine du mois de septembre prochain, selon modalités de liquidation ci-après :

FORFAIT CONSOLIDE
X EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2014
FORFAIT DEFINITIF GLOBAL

- ACOMPTE N° 1 (janvier)
- ACOMPTE N°2 (avril)
- SOLDE DU (septembre)

(tableaux joints en annexe)

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 1^{er} juillet 2014.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous présentez ce sujet.

Excusez-moi, Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

M. BOSSUT mobilise les fonds et, moi, je les dépense.

La délibération, qui vous est proposée ce soir, concerne le financement des écoles privées et, plus particulièrement, la définition des forfaits 2014.

Je vous propose de ne pas vous infliger la lecture intégrale de la délibération puisque vous l'avez sans doute lue, mais plutôt de vous en rappeler les grands axes, à savoir que nous sommes aujourd'hui dans un conventionnement avec les écoles privées ronquoises sur une période 2010 à 2015 et qu'il nous revient annuellement d'arrêter la quotité au regard des dépenses engagées en 2013.

Les chiffres sont affichés :

1.298,26 €/enfant pour le forfait maternel

793,80 €/enfant pour le forfait primaire.

Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire, je me permets de faire un commentaire. On entend beaucoup dire que tout est à la baisse et je voudrais souligner que ces forfaits sont à la hausse et que le budget réservé à l'éducation ne baisse pas mais augmente.

Pour le forfait maternel 18 %

Pour le forfait primaire 3 %

Je pense qu'une nation qui investit dans les écoles maternelles est une nation qui s'enrichit très fortement parce qu'elle parie sur son avenir. Il est donc très important que l'on puisse constater de telles hausses.

Vous trouvez également une tarification pour les non-Roncquois :

- Dans le cadre de l'accord intercommunal, le forfait est de 184 €/enfant, identique par rapport à 2013.
- Sans accord intercommunal, il n'y pas de forfait existant.

Je veux encore souligner que, comme chaque année, nous avons présenté ces forfaits aux deux OGEC des établissements concernés, qui les ont acceptés, puisqu'ils correspondent aux règles de fonctionnement établies par la convention de 2011.

Pour terminer, je tiens à souligner le travail constructif avec les OGEC, si vous me permettez de faire la corrélation avec la délibération précédente. J'y associe M. DESMET puisque nous étions deux, je tiens à dire que la discussion sur précisément la mutualisation (parce qu'on en a discuté avec les OGEC) n'a pas porté sur les malheurs que personne ne peut évoquer aujourd'hui puisque nous ne sommes pas encore rentrés dans la règle effective de la mutualisation mais plutôt sur comment nous allons construire concrètement cette mutualisation. Je pense que c'est plutôt réjouissant comme approche.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Juste pour repréciser par rapport à cette augmentation des forfaits, certes le budget des écoles augmente mais je n'ai pas les chiffres exacts sous les yeux, je ne peux le confirmer. Ce forfait individuel est en hausse parce qu'il y a baisse des effectifs dans le public, notamment en maternelles. C'est en partie la raison de cette augmentation de 18 % ! Merci.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Je ne vais pas refaire la démonstration du verre ; elle a déjà été prise. Il faut que je trouve autre chose.

(Rires)

Plus sérieusement, je suis toujours surpris que, même quand c'est positif, on arrive à dire que c'est négatif. Cela me surprend et je n'en dis pas plus.

Il n'y a pas que les règles arithmétiques. Si on suit cette logique, on peut aussi considérer que, finalement, avec la baisse mécanique, on aurait pu baisser le forfait, ce qui n'est pas le cas. Cela veut donc dire qu'on a quand même sanctuarisé ce budget. On aurait très bien pu en profiter pour mettre l'argent ailleurs ; ce n'est pas le cas (je le répète) et cela veut bien dire que l'on continue à mettre la priorité sur l'éducation, que les chiffres n'expliquent pas tout et que la volonté politique transperce aussi, me semble-t-il, dans cette délibération.

M. ZAJDA –

Je n'ai pas dit le contraire ; j'ai simplement indiqué que le dénominateur était plus petit et que, forcément, le nombre final était un peu plus grand. Mes enfants sont dans le privé et, forcément, cela va être favorable pour leur école.

Sur le principe, ce n'est qu'une constatation par rapport aux propos que vous avez tenus.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action ronquoise citoyenne »

Abstention « Roncq avenir »

1.05 - ESPACES PUBLICS - Mouvements fonciers entre la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) - Rue de Lille - Espace de la vallée avec « soulte »

Les aménagements réalisés en 2011 et 2012 par Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) pour la ligne de bus à haut niveau de service « LIANE 4 » sur la rue de Lille se sont traduits par de nécessaires mouvements fonciers dédiés aux espaces publics, pour la création d'un couloir bus entre les sites Actival et CTM.

Au-delà de l'aspect cartographique et cadastral, il nous appartient d'acter ces mutations sur un plan juridique. A cet effet, selon la volonté de Lille Métropole Communauté Urbaine, il nous appartient d'inscrire ce processus dans un mouvement d'acte authentique à sceller entre nos deux institutions.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des parcelles et emprises concernées (1 349 m² au total).

Parcelle à RETROCEDER	Superficie concernée
<i>AN 147 pie</i>	<i>341 m²</i>
<i>AN 150 pie</i>	<i>626 m²</i>
<i>AN 152 pie</i>	<i>107 m²</i>
<i>AN 159 pie</i>	<i>69 m²</i>
<i>AN 159 pie</i>	<i>206 m²</i>
TOTAL	1 349 m²

Il s'agit ici de parcelles communales qui seront intégrées dans le patrimoine foncier de LMCU.

Parallèlement, LMCU prend à sa charge l'indemnisation d'un montant de 6 677.73€ pour la reconstitution d'une clôture, occasionnée par l'acquisition des parcelles sus-mentionnées. Cet élément sera repris impérativement dans l'acte authentique.

En conséquence, il vous est proposé :

- *D'accepter ces mouvements fonciers qui interviendront pour l'euro symbolique ;*
- *D'accepter l'indemnisation de 6 677.73€ au titre de reconstitution de clôture ;*
- *D'autoriser le maire à intervenir à la signature de l'acte authentique correspondant ;*

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance du 1^{er} juillet 2014.*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez la parole.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une régularisation. Lorsque les travaux de la Liane ont été effectués, rue de Lille entre Actival et la voie d'accès au CTM, il a fallu élargir la voie, créer une voie spécifique pour les bus, ce qui empiétait sur les terrains communaux puisque nous sommes propriétaires de l'ensemble des terrains.

Il y a eu pour notre part une prise de possession anticipée (pour ne pas retarder l'opération), une cession à titre gratuit de ce terrain. Par ailleurs, la Communauté Urbaine nous a demandé de prendre en charge la nouvelle clôture dans un premier temps, puisque son marché ne comportait pas les dispositions nécessaires pour les clôtures.

Au travers de cette délibération, il s'agit aujourd'hui d'accepter de l'argent communautaire puisqu'ils nous remboursent, rubis sur l'ongle et au centime près, le coût de cette clôture soit 6.677,73 € ; la surface de terrain était de 1.349 m².

Voilà les travaux qui ont été réalisés.

M. LE MAIRE –

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.06 - MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU - Emplacement réservé d'infrastructure n°1 (autoroute A24° - Levée partielle - Avis

Le Schéma National des Infrastructures de Transports publié en juillet 2010 n'a pas retenu le projet d'autoroute A 24, c'est la raison pour laquelle l'Etat a demandé à Lille Métropole suivant lettre de M. le Préfet du Nord du 15 juin 2011, de lever l'emplacement réservé correspondant inscrit au Plan Local d'Urbanisme.

Préalablement à toute mise en œuvre, l'abandon du projet a naturellement été intégré aux réflexions de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) alors déjà en cours d'élaboration.

C'est dans ce cadre qu'une concertation avec les élus des différents territoires traversés a été engagée début 2013, laquelle a permis de dégager un certain nombre d'enjeux et perspectives au nombre desquels est ressortie comme une priorité, la réalisation d'un projet habitat sur le secteur du Dronckaert à Roncq repris au Programme Local de l'Habitat adopté le 6 décembre 2012.

Une levée partielle de l'Emplacement Réservé d'Infrastructure n°1 sur la Commune de Roncq entre la rue du Dronckaert et l'Autoroute A 22 est en conséquence proposée et nous vous invitons à donner un avis favorable à ce projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Parallèlement à cela, la municipalité fait remarquer qu'en toute cohérence, la levée partielle pourrait être étendue au reliquat situé à l'est de la Commune (de part et d'autre de la rue de Tourcoing) puisque cette « langue de foncier » ne dessert aucun des enjeux ou perspectives affichés au SCOT et surtout, répond à des opportunités pour nos entités économiques tout en offrant des possibilités de commodité pour les riverains. En conséquence, le souhait d'une levée partielle étirée à l'est du territoire est ici affirmé pour arbitrage par Lille Métropole.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 1^{er} juillet 2014.***

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, poursuivez, je vous en prie.

M. PETILLON –

A la rentrée de septembre, il y aura une enquête publique de révision simplifiée du PLU sur une cinquantaine communes environ puisqu'il est de tradition que, tous les ans, il y ait une charrette de petites modifications sur plusieurs communes. Et sur le territoire de Roncq, il s'agit d'une levée de réserve pour une partie de l'A24.

Pourquoi une partie ?

Tout simplement, vous savez que l'Etat a décidé de ne plus donner suite à la réalisation de cette infrastructure, non seulement la réalisation mais en plus il a demandé à la

Communauté Urbaine de lever les réserves pour empêcher ce qu'on appelle des *prises en œuvre d'acquérir*.

La Communauté Urbaine a argué que c'était plutôt dans le cadre du dispositif SCoT que le nécessaire pourra être fait. Néanmoins sur une partie de cette réserve, à savoir rue du Dronckaert, autoroute A22, il y a eu de la part des propriétaires une prise en œuvre d'acquérir où le bénéficiaire de la réserve a 18 mois pour statuer, pour dire qu'il honore la réserve ou pas.

L'Etat n'a pas honoré la réserve. De facto la réserve tombait.

Il s'agit en fait de mettre le document d'urbanisme à jour pour éviter tout contentieux par rapport à l'opération d'aménagement qui y est envisagée. Et nous profitons de cette délibération pour demander l'équivalent parce qu'en dessous de ces deux réserves, nous n'avons pas des terrains à urbaniser –des différends– mais bien des terrains constructibles et, à l'arrière, des acteurs économiques du boulevard d'Halluin (Volkswagen, Carré des halles, Toyota) souhaitent, eux, sur une petite partie qui appartient également à l'Etat pouvoir réaliser une sortie. Vous savez que la circulation n'y est vraiment pas facile à certaines heures.

Nous demandons mais cela ne remet pas du tout en cause le projet de délibération, ni l'enquête qui sera faite, s'il est possible de rattacher également cette partie arrière sachant qu'au-delà de ce que veut faire le monde économique sur cette sortie, il y aurait des intérêts que je ne souhaite pas développer ici, pour les habitants de la rue de l'Abbé Lemire, notamment en matière de stationnement.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Dans votre programme et dans notre programme, on disait ne pas prendre les terres agricoles. Or même si ces terrains sont en zone constructible, il serait dommage de lever la réserve pour pouvoir construire, même s'il s'agit de logements sociaux. Notre programme était ainsi.

Dans le mandat précédent, M. TELLIER parlait aussi de ville dense. On préfère donc densifier les terrains qui sont déjà bâtis que d'utiliser les terres agricoles comme on l'a vu sur la carte précédente où ce ne sont que des champs ; merci.

M. PETILLON –

Effectivement ici il y aura d'autres compensations dans le cadre de la réserve, dans le SCoT dont on va devoir bientôt discuter.

Je le répète : qu'est-ce qu'un PLU ?

Il y a plusieurs couches, plusieurs feuilles. Lorsque vous levez la réserve, en dessous ce ne sont pas des terrains classés en terre agricole, ce sont des terrains classés en zone constructible depuis 1975. On n'a donc rien inventé !

M. LE MAIRE –

On oublie de dire qu'il y a vraiment volonté d'anticiper en quelque sorte sur les besoins des entreprises et d'accompagner au mieux les entreprises qui se portent bien sur le secteur, qui ont besoin d'un certain nombre de petits aménagements, qui ont besoin de s'étendre parce qu'elles ont des projets forts, des projets qui vont notamment créer de l'emploi ou conforter l'emploi sur place.

Je pense qu'il faut vraiment tout faire pour les accompagner.

Ici, il ne s'agit pas du tout de prendre des terres agricoles, loin de là ; on n'est pas dans la révision du SCoT, ni même du PLU. On dit simplement : *profitons de ce toilettage pour pouvoir répondre à des besoins qui sont issus d'une discussion que nous avons eue avec un certain nombre d'acteurs économiques.* » C'est donc du positif.

M. ZAJDA –

Sur la partie droite, on veut bien.

Nous parlions essentiellement de la partie à gauche du schéma, entre la rue du Dronckaert et l'autoroute ; c'est la dernière couche qui permet d'éviter des constructions.

M. PETILLON –

Monsieur ZAJDA, ce n'est pas quand il est trop tard qu'il faut se réveiller.

Sur le document d'urbanisme, cela fait 40 ans que c'est inscrit en terrains constructibles. Aujourd'hui, même si notre volonté était de dire que nous n'y touchons pas s'agissant de terrains cultivés, nous vivons également dans une société où il y a des droits et des devoirs.

Aujourd'hui la réserve est levée ; les terrains sont constructibles et nous n'avons pas le droit de nous opposer à quelque chose qui respecte le document qui dit la même chose depuis 40 ans.

Ce n'est pas parce qu'on a décidé d'un seul coup de... Le combat, on aurait pu dans ce cas le mener il y a 5, 10, 15, 20, 30 ans ! Ce n'est qu'une conséquence. On a d'autres secteurs sur la Commune où des terrains sont cultivés ; les gens ne s'en rendent pas compte mais le maïs pousse aussi bien sur un terrain constructible que sur un terrain situé en zone agricole dans le PLU.

Malheureusement aujourd'hui notre politique, c'est de favoriser le renouvellement urbain ; on le prouve suffisamment. Il y a des coups partis, comme celui-là, et on ne peut rien y faire.

Par ailleurs concernant le monde agricole ronquois avec lequel nous sommes en très étroites relations, nous avons pris dernièrement d'autres dispositions qui sont tout à fait satisfaisantes pour l'intérêt des cultivateurs.

M. LE MAIRE –

Vous l'avez dit, c'est une mille-feuille ; cela veut dire aussi qu'à un moment donné, c'est un plan communautaire qui tient compte naturellement des évolutions d'une commune, des besoins. Pour autant, on ne peut pas bâtir une politique communautaire avec l'opinion des élus qui pourrait changer au cours du temps. C'est du long terme pour pouvoir construire quelque chose. Quand on regarde bien les projets d'urbanisme, économiques notamment, c'est sur 10 ans. Et 10 ans pour rentrer dans l'âge adolescent en quelque sorte. Il faut du temps...

Ici, nous sommes bien sur des documents qui portent l'empreinte de 40 années.

Nous allons maintenant entrer dans les discussions relatives à la réforme du PLU à destination du SCoT qui sont des documents extrêmement importants pour notre métropole et, au-delà, pour l'Aire métropolitaine et l'Eurométropole. C'est ce temps qui va s'ouvrir, qui sera le temps de la discussion et on pourra rabattre les cartes ; on ne les rabattra simplement sur le territoire communal mais sur l'ensemble du territoire communautaire en lien avec la Chambre d'agriculture.

Et dans cette mandature communautaire, nous avons comme principe de respecter le monde agricole. Je rappelle que la Communauté Urbaine est aussi rurale à 47 % et nous en sommes fiers. Je le redisais tout à l'heure à un grand patron de distribution que nous sommes la première région horticole de France, ce qui se sait peu. Et nous avons donc à accompagner cette évolution, ne serait-ce que pour notre besoin alimentaire.

Pour autant, nous avons des besoins économiques qui sont criants, j'insiste. Il y a des moments où on ne sait pas répondre à la demande des entreprises qui veulent s'implanter sur notre territoire.

Ce sont des sujets sur lesquels on ne peut pas idéologiser, on ne peut pas théoriser. Quand on dit qu'il faut refaire venir l'économie en cœur de ville, c'est bien de le dire sauf qu'après il faut le faire passer auprès des populations qui n'acceptent plus, comme au 19^{ème} siècle, d'avoir des usines fumantes –C'est une vieille image– du moins d'avoir des sites de productions à côté d'elles.

C'est la réflexion qu'on peut avoir avec des principes. Au départ, bien sûr, il y a l'idéal puis il y a le pragmatisme de la réalité qui nous rejoint. Mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui, le sujet c'est de dire : *profitons de cette levée pour accompagner un certain nombre d'acteurs économiques qui ont des petits besoins, des micro-besoins sur le territoire.*

M. PETILLON –

Une petite précision, si vous le permettez.

Je m'en fais peut-être une jouissance personnelle mais le terme est un peu fort : je me suis battu pendant de très nombreuses années sur cette levée de réserve de l'A24...

- L'A24 passant au milieu des champs, des zones agricoles pour rejoindre l'A25, c'est une chose.
- Le raccordement de cette A24 sur l'A22... essayez un peu d'imaginer les dégâts que cela aurait pu causer... On est au pied des immeubles de la rue de l'Abbé Lemire, c'est-à-dire qu'on passait entre 18 et 20 m de ces maisons. C'était catastrophique !

Demain, une levée puis une opération de logements, cela crée à jamais (j'en suis conscient) un verrou garantissant la tranquillité par rapport à ce quartier.

Au-delà, je milite pour essayer de vous convaincre juridiquement par rapport à ces terrains, leur position par rapport aux documents d'urbanisme, par rapport aux procédures juridiques qui ont été mises en place sur les mises en œuvre... je crois qu'il faut être conscient que le fait de travailler sur ces terrains, à jamais on évitera le raccordement d'une infrastructure sur l'A22 qui aurait eu des conséquences, pour moi, dramatiques.

M. LE MAIRE –

Si vous avez, grâce à cette question, un orgasme urbanistique, nous en sommes ravis, Monsieur PETILLON. Mais c'est très personnel.

(Rires)

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action ronquoise citoyenne »

Contre « Roncq avenir »

1.07 - ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (AMIS) - Convention annuelle d'objectifs 2013/2014 - Consolidation des comptes - Prolongation pour la période 2014/2015

Par convention annuelle d'objectifs, (conclue pour deux périodes successives 2012/2013 et 2013/2014) un partenariat a été mis sur pied avec des clubs sportifs, sous l'appellation l'Académie Municipale d'Initiation Sportive (A.M.I.S.) avec pour objectif d'offrir un parcours de découvertes sportives (hors temps scolaire) aux enfants fréquentant les écoles primaires (publiques ou privées), avec priorité aux enfants ronquois.

Ces clubs partenaires sont au nombre de DOUZE :

- *Le BMX CLUB ;*
- *La BOULE FERREE RONCQUOISE*
- *E.O.L.E.*
- *L'ETOILE SPORTIVE RONCQUOISE*
- *Les FRANCS-ARCHERS*
- *Le JUDO CLUB*
- *Le TENNIS CLUB*
- *L'ULJAP*
- *L'USR BASKET*
- *L'USR NATATION*
- *L'USR GYMNASTIQUE*
- *Le VOLLEY-BALL RONCQ*

Au titre de l'année 2013/2014, nous avons octroyé un subventionnement prévisionnel d'un montant total de 9.900 €.

Conformément à notre délibération n° 02/07/2013/27, il appartient à l'assemblée délibérante de consolider les comptes au titre de l'année précitée et d'en arrêter les montants définitifs ainsi que les reliquats ou d'éventuels déficits.

Par ailleurs, ce dispositif étant reconduit pour l'année 2014/2015, il convient dès à présent d'en fixer le préfinancement basé sur le même principe d'une participation financière municipale à raison de 30 € par séance (heure/groupe).

*Le tableau repris en fin de document reprend de manière détaillée le bilan financier 2013/2014 ainsi que le préfinancement municipal pour la période 2014/2015, pour un montant total de **7 990 €**, prévu au chapitre 65 - imputation budgétaire 6574 - sous fonction 40.*

De la même manière que ce soir et au terme de l'année 2014/2015, nous aurons à nous prononcer sur la validation des comptes définitifs.

Si l'ensemble de ces dispositions reçoit votre agrément, nous vous proposons d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de l'avenant n° 3.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 1^{er} juillet 2014.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, nous vous écoutons.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de vous proposer la prolongation pour la période 2014/2015 de la convention avec l'AMIS.

(Lecture du projet de délibération)

Pour la période 2013/2014, les enfants ayant pratiqué cette initiative sportive ont été au nombre de :

- 1 ^{ère} période	84
- 2 ^{ème} période	65
- 3 ^{ème} période	49
- 4 ^{ème} période	48

C'est un succès évident pour cette initiative sportive qui permet aux enfants de découvrir tous les sports pratiqués dans les clubs roncuois.

Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.

M. LE MAIRE –

Madame VANDEWIELE.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire ; merci, Monsieur DA SIVA.

Je ferai simplement deux petites réflexions.

- Comme il y a moins d'adhérents que prévu, ne serait-il pas judicieux (simple questionnement s'agissant d'une initiation) d'ouvrir peut-être cette possibilité aux enfants des grandes sections maternelles ?

- D'autres clubs sportifs roncuois voudraient-ils adhérer à l'AMIS ?

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA -

Nous avons toujours été très favorables à cette Académie municipale des sports. Au cours du précédent mandat, je m'étais offusqué qu'on s'était limité à un nombre d'activités (3 ou 4 voire 5 de mémoire). Si j'ai bien suivi les inscriptions, maintenant c'est ouvert ; chaque enfant peut découvrir tous les sports et je m'en réjouis.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

Pour ce qui est d'ouvrir à d'autres clubs sportifs, ce partenariat a été ouvert à tous les clubs volontaires. Si un autre club souhaite rentrer dans l'AMIS, il n'y a aucun problème ; nous sommes prêts à signer une convention.

Par contre, pour les grandes sections maternelles, c'est à voir. Mais pourquoi pas ?

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.08 - DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL - Réseau des collectivités du Nord / Pas-de-Calais - Plate-forme « Acteurs du monde » - Adhésion (gratuite)

Rendu cohérente et visible l'action régionale à l'international des collectivités territoriales du Nord - Pas-de-Calais, dans une démarche de dialogue, tel est l'enjeu de la plateforme « ACTEURS DU MONDE ».

C'est fin 2012 que dix-sept collectivités territoriales du Nord - Pas-de-Calais (Communaupôle Lens-Liévin, Communauté d'agglomération de Saint-Omer, Communauté Urbaine de Dunkerque, Conseil Général du Nord, Conseil Général du Pas-de-Calais, ville d'Arras, ville de Bailleul, ville de Divion, ville d'Halluin, ville de Lille, ville de Ronchin, ville de Roubaix, ville de Rubrouck, ville de Saint Laurent Blangy, ville de Tourcoing et ville de Villeneuve d'Ascq) ont signé le manifeste fondateur du « Nord - Pas-de-Calais - Acteurs du Monde ».

Par ce manifeste, les collectivités associées à cette plateforme partagent une même vision de l'ouverture des territoires à l'International. Cette vision repose sur des valeurs de SOLIDARITE entre les peuples au regard des enjeux internationaux et du développement durable de la région et de la planète.

En rejoignant cette structuration "ad hoc" (qui n'a pas de statut juridique notamment associatif), les Collectivités partagent la volonté de :

- *Se doter d'un espace permanent d'échange, de dialogue et de concertation ;*
- *Renforcer le positionnement du territoire régional et des autres collectivités, en lien avec les autres réseaux ;*
- *Engager une démarche de mutualisation des moyens et d'élaboration de synergies pour l'action internationale ;*
- *Valoriser et rendre visible auprès du grand public l'action à l'internationale des collectivités du Nord-Pas-de-Calais ;*
- *Associer largement les acteurs du territoire et notamment les acteurs économiques, universitaires, associatifs... au développement de cette stratégie ;*
- *Mobiliser prioritairement les réflexions et actions communes dans une perspective de développement durable.*

Cette plateforme est animée par un Comité Exécutif composé des élus signataires du manifeste susvisé. Ce Comité Exécutif est un lieu d'échanges réguliers et sa Présidence est renouvelée chaque année. Des commissions thématiques réfléchissent sur différents sujets tels que : La mobilité des jeunes en Europe et à l'International ;

- *Les territoires en mutation et innovation ;*
- *Le bassin méditerranéen.*

Par ailleurs, un Comité de suivi se tient plusieurs fois par an selon le calendrier des travaux engagés.

Eu égard à l'intérêt de ce dispositif, nous vous proposons de la rejoindre :

- *en approuvant le manifeste tel qu'il figure en annexe ;*
- *en approuvant les règles de fonctionnement de cette plateforme également jointes en annexe.*

Notre adhésion à cette plateforme « Nord - Pas-de-Calais, Acteurs du Monde » est par ailleurs gratuite.

Dès l'instant où vous réservez une suite favorable à notre adhésion et à l'approbation du manifeste et des règles de fonctionnement de la plateforme, il nous appartient de procéder à la désignation d'un représentant issu de notre Conseil Municipal, pour participer notamment aux travaux du comité exécutif précité :

Madame Cathleen COPPIN-QUIVRON - Conseillère Municipale (coopération décentralisé) est élue à siéger au sein de cette structure.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 1^{er} juillet 2014.***

M. LE MAIRE –

Madame COPPIN-QUIVRON, vous avez la parole.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de la coopération décentralisée, vous savez que deux associations sont très dynamiques à Roncq et je tiens à les saluer ce soir : Roncq Sélinskégnny et l'association du Cambodge. Ces deux associations ont un certain nombre de projets pour les années à venir.

Aussi, dans le cadre de la mutualisation, nous avons projeté d'adhérer à « Acteurs du monde » sachant que fin 2012, dix-sept collectivités territoriales du Nord / Pas-de-Calais ont signé le manifeste fondateur.

(Lecture du projet de délibération).

Notre adhésion à cette plate-forme « Acteurs du monde » est gratuite, je le précise ; c'est une bonne nouvelle.

M. LE MAIRE-

Pour l'instant !

Mme COPPIN-QUIVRON –

Effectivement, pour l'instant c'est gratuit. J'espère que cela le sera encore longtemps.

Je vous demande donc si vous êtes d'accord d'adhérer à cette plate-forme et, par la même occasion, il convient de désigner (peut-être moi-même ?) un représentant du Conseil municipal pour participer aux travaux.

M. LE MAIRE –

Cette désignation me semble plutôt opportune, Madame COPPIN-QUIVRON.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Je pense important de rappeler le rôle de la coopération décentralisée dans cette période trouble ; on parle peut-être un peu moins du Mali et de Centre-Afrique. Mais l'urgence est toujours aussi cruciale et s'impose à nous. Nous devons continuer et mobiliser nos efforts sur cet axe qui est extrêmement important non seulement parce qu'il s'agit de coopérer de part et d'autre, mais encore parce que, dans ce monde qui est totalement globalisé, il faut aussi globaliser l'aide et faire en sorte que nous puissions être présents le plus possible en accueil, en écoute mais aussi en puissance agissante de manière concertée. Tous les lieux

d'échanges de cette nature sont les bienvenus pour échanger en termes d'ingénierie, en termes d'expertise et en termes d'action.

Il serait bien que vous nous y représentiez, si tout le monde en est d'accord.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

Bravo, Madame COPPIN-QUIVRON ; vous faites l'unanimité. On vous félicite.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Veillez à nous informer régulièrement des nouvelles de Sélinkégný et du Cambodge. Même si nous ne sommes pas jumelés avec le Cambodge, nous ne sommes pas indifférents à ce que porte l'association en notre nom.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Je ne manquerai pas dès les avancées de travaux de faire un compte rendu très régulièrement des projets en cours.

M. LE MAIRE –

Je vous en remercie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons souhaité, dans la délégation de Mme NYS, qu'on parle des solidarités « ici et ailleurs ». Pour moi, il est extrêmement important de ne pas l'avoir comme quelque chose hors sol et non relié au reste. Mais de faire en sorte (un vœu sans doute pieux que j'espère voir un jour réalisé) que la population s'empare vraiment de cette question.

On le fait aussi à travers la lutte contre le gaspillage alimentaire ; cela contribue de cette nécessité, à un moment donné, de porter un regard éthique sur notre mode de consommation et notre façon de regarder le reste du monde.

Je vous en prie, Mme NYS.

Mme NYS –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais ajouter que lorsque nous recevons les associations, nous recevons à la fois le Cambodge et le Mali. Non seulement nous pouvons –nous- apporter quelquefois de l'aide

mais, en outre, ils échangent entre eux ; ce peut être très intéressant, pour l'un et pour l'autre, de voir la façon dont ils travaillent sur le terrain.

M. LE MAIRE –

Merci de l'intelligence.

1.09 - ADMISSION EN NON-VALEUR - Exercices 2012 et 2013

Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2012 et 2013. En conséquence, il sollicite l'admission en non-valeur des titres correspondants dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

Exercice 2012 :	192.27 €
Exercice 2013 :	215.90 €
TOTAL :	408,17 €

Le détail par redevable est donné dans le tableau ci-après avec les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le Comptable.

DETAIL DES PRODUITS IRRECOUVRABLES

Exercices	Référence des titres	Objet	Montant	Motifs d'irrécouvrabilité
2012	137	Frais de restauration scolaire	59,92 €	Combinaison infructueuse d'actes
	870	Frais de restauration scolaire	12,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
	TOTAL POUR LE REDEVABLE		72,76 €	
2012	900	Frais de restauration scolaire	5,07 €	Créance minime
TOTAL POUR LE REDEVABLE		5,07 €		
2012	905	Frais de restauration scolaire	10,14 €	Créance minime
TOTAL POUR LE REDEVABLE		10,14 €		
2012	913	Frais de restauration scolaire	12,84 €	Créance minime
TOTAL POUR LE REDEVABLE		12,84 €		
2012	1176	Frais de restauration scolaire	37,66 €	Combinaison infructueuse d'actes
	1285	Frais de restauration scolaire	37,66 €	Combinaison infructueuse d'actes
	1475	Frais de restauration scolaire	16,14 €	Combinaison infructueuse d'actes
	TOTAL POUR LE REDEVABLE		91,46 €	
Exercices	Référence des titres	Objet	Montant	Motifs d'irrécouvrabilité
2013	66	Frais de restauration scolaire	7,80 €	Créance minime

		TOTAL POUR LE REDEVABLE	7,80 €	
2013	115	Frais de restauration scolaire	37,66 €	Combinaison infructueuse d'actes
	227	Frais de restauration scolaire	55,56 €	Combinaison infructueuse d'actes
	347	Frais de restauration scolaire	35,04 €	PV perquisition et demande renseignement négative Combinaison infructueuse d'actes
	625	Frais de restauration scolaire	21,90 €	PV perquisition et demande renseignement négative Combinaison infructueuse d'actes
	751	Frais de restauration scolaire	40,42 €	PV perquisition et demande renseignement négative Combinaison infructueuse d'actes
	870	Frais de restauration scolaire	17,52 €	Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	208,10 €	
		TOTAL GENERAL	408,17 €	

Ces motifs n'appelant pas d'observation particulière, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces différents produits irrécouvrables.

La dépense correspondante sera imputée au budget 2014, sur le compte 6541 « Créances admises en non-valeur » - sous-fonction 01 (opérations non ventilables).

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 1^{er} juillet 2014.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne l'apurement des comptes du Comptable public du Trésor de la Commune, en l'occurrence le Trésorier principal d'Halluin a fait l'état des produits irrécouvrables au titre des produits et services de la commune de Roncq.

Pour les années 2012 et 2013, ce sont 408,17 € d'impayés, uniquement sur les frais de restauration scolaire malgré les différentes relances qu'il a pu faire. Il nous demande

d'admettre ces montants en non-valeur. Aujourd'hui, les règles comptables obligent la Commune à admettre ces montants en non-valeur à partir de l'année N-1.

Ce sont 14 titres qui n'ont pas été recouverts ; c'est très peu. Il faut rappeler que la Commune a mis en œuvre des moyens coercitifs pour que les paiements soient faits régulièrement : inscriptions, guichet unique, régie, paiements en ligne ou par prélèvement.

Si l'on se reporte aux statistiques de l'année précédente, on constate une diminution. Merci.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Une simple question : a-t-on demandé au CCAS d'examiner les cas pour savoir si l'on pouvait faire quelque chose ?

M. BOSSUT –

Cela ne concerne pas le CCAS s'agissant de produits irrécouvrables, sachant que la confidentialité est de mise pour ces familles. Il y a eu des relances régulières sur des montants qui sont minimes, vous pouvez le voir à l'écran. Ce sont des oublis ou des familles qui ont déménagé. Et le rôle du Comptable du Trésor est de recouvrer ces créances.

Mme NYS –

Je voudrais ajouter que si on analyse les sommes qui n'ont pas été versées, il s'agit plutôt de familles un peu négligentes mais pas spécialement en difficultés.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie ?

Comme vous pouvez le voir en projection, Laurence a choisi la bonne diapositive pour annoncer les vacances prochaines. Je vous souhaite de prendre un peu de repos, en espérant le plus possible de soleil. Je vous souhaite de bonnes vacances et nous nous retrouverons le 23 septembre.

Merci à tous.

-oOo-

Levée de séance à 19 h 40.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.

ACTIVITÉS	BILAN FINANCIER									
	SUBVENTIO N VERSEE 2012	SUBVENTIO N-NEMENT CONSOLIDE E 2012/2013	SOLDE CONVENTIO N 2012/2013	PREFINA N- CEMENT 2013/201 4	SUBVENTIO N VERSEE OCTOBRE 2013	COUTS SEANCES REALISEE S 2013/2014	ECART (a)	PREFINANCEME NT 2014/2015 (b)	PROVISION RESIDUELLE POUR 2014 (c) = (b) - (a)	PREFINANCEMENT 2014/2015 A VERSER
ULJAP	1 000	720	280	930	650	600	50	990	940	940
Volley	2 600	840	1 760	990		390	-1 370	990	-380	0
BMX	400	420	-20	990	1 010	780	230	990	760	760
Judo	2 300	960	1 340	930		780	-560	990	430	430
Tir à l'arc	1 900	1 170	730	1 920	1 190	390	800	1980	1 180	1 180
Tennis	1 000	840	160	930	770	570	200	960	760	760
Danse	600	180	420	990	570	390	180	990	810	810
Football	1 100	0	1 100	930 930	760	570	190	990	800	800
Boule ferrée	1 000	570	430	990	560	0	560	990	430	430
Gymnasti que	1 000	1 530	-530	1 980	2 510	780	1 730	1980	250	250
Natation	1 000	960	40	990	950	540	410	990	580	580
Basket				930	930	990	60	990	1 050	1 050
	13 900				9 900			13 830	7 610	7 990

Nombre total d'inscrits 2013/2014 : 136

